



**Instrument de pesage à fonctionnement automatique
trieur-étiqueteur modèles EL 20 et EL 25.
(Classe Y(a))**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996 relatif au contrôle des instruments de mesure et l'arrêté du 19 mars 1998 relatif aux instruments de pesage à fonctionnement automatique trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

Société NS METTLER TOLEDO I, 18 avenue de la Pépinière à 78220 - VIROFLAY (FRANCE).
Société TESTUT, 957, rue de l'Horlogerie - 62401 BÉTHUNE (FRANCE).

DEMANDEUR :

Société NS METTLER TOLEDO I, 18 avenue de la Pépinière à 78220 - VIROFLAY (FRANCE).

OBJET :

La présente décision étend à la Société NS METTLER TOLEDO I le bénéfice des approbations de modèle suivantes :

- n° 97.00.690.005.1 du 16 septembre 1997 (1) relative à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle EL 20 ;
- n° 97.00.690.002.1 du 29 mai 1997 (2) et n° 98.00.690.009.1 du 1er septembre 1998 (3) relatives à l'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur modèle EL 25.

CARACTÉRISTIQUES :

Les caractéristiques de ces modèles sont identiques à celles des modèles approuvés par les décisions précitées.

INSCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES :

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par les décisions précitées.

En application de la décision n° 99.00.690.003.1 du 23 février 1999 relative aux instruments de pesage à fonctionnement automatique trieurs-étiqueteurs, les inscriptions réglementaires "échelon de prix unitaire", "échelon de prix à payer" et "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC" peuvent ne pas figurer sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision.

DÉPÔT DE MODÈLE :

Les dossiers sont déposés à la sous-direction de la métrologie sous la référence DA 18.347, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région NORD-PAS-DE-CALAIS et chez les fabricants.

VALIDITÉ :

La présente décision est valable jusqu'au 16 septembre 2007 pour le modèle EL 20 et jusqu'au 29 mai 2007 pour le modèle EL 25.

REMARQUE :

Les instruments objet de la présente décision peuvent être commercialisés sous les marques NS METTLER TOLEDO I, TESTUT ou d'autres marques.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.F.MAGANA

- (1) Revue de métrologie, novembre 1997, page 620
- (2) Revue de métrologie, novembre 1998, page 585
- (3) Revue de métrologie, novembre 1998, page 540